



Objectifs de conservation des milieux humides et hydriques

MISE À JOUR DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU (PDE) DE LA CAPSA



MISE EN CONTEXTE :

En juin 2017, l'Assemblée nationale adoptait la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (LCMHH) afin d'instaurer un nouveau régime de conservation des milieux humides et hydriques (MHH).

Cette nouvelle législation engendra de nombreuses modifications dans la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (Loi sur l'eau). Cette dernière stipule, entre autres, que les municipalités régionales de comté (MRC) ont maintenant la responsabilité d'élaborer un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), et que pour se faire, elles ont l'obligation de consulter les organismes de bassins versants (OBV) ainsi que les tables de concertation régionale (TCR) afin de prendre en considération les préoccupations inscrites respectivement dans leur plan directeur de l'eau (PDE) et leur plan de gestion intégré régional (PGIR).

La LCMHH est également venue préciser un contenu obligatoire des PDE des OBV, soit l'ajout ou la mise à jour des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques afin d'assurer une cohérence avec l'élaboration des PRMHH.

MANDAT

Les objectifs de conservation des milieux humides et hydriques présentés ci-dessous ont été élaborés grâce à la participation des acteurs provenant de différents secteurs d'activités (économique, municipal et communautaire). Ils sont donc représentatifs des enjeux et des problématiques observés sur l'ensemble de la zone d'intervention de la CAPSA.

Le 11 août 2022, la direction de la gestion intégrée de l'eau du MELCCFP considère que la mise à jour des objectifs déposés est conforme aux attentes. Les objectifs peuvent par conséquent être intégrés au PDE en vigueur afin de compléter l'exercice de mise à jour du PDE.

Pour plus d'informations concernant les objectifs de conservation des milieux humides et hydriques, n'hésitez pas à communiquer avec nous aux coordonnées ci-dessous.

11 Août 2022



Organisme de bassin versant :
Rivières Sainte-Anne, Portneuf et
secteur La Chevrotière

1-111 Route des Pionniers
Saint-Raymond, QC G3L 2A8
418-337-1398

OBJECTIFS DE CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES DE LA ZONE D'INTERVENTION DE LA CAPSA

Bassin versant de la Rivière Sainte-Anne (Secteur Nord)

Orientation : ASSURER LA PROTECTION ET PRÉVENIR LA PERTE D'ÉCOSYSTÈMES HUMIDES
Objectif
Conserver 50% des milieux humides situés à proximité des plans d'eau utilisés à des fins récréatives d'ici 2026 afin de préserver la diversité et la quantité d'activités récréatives offertes dans le secteur Sainte-Anne Nord.
Pistes d'action
Intégrer la conservation des milieux humides situés à proximité des plans d'eau utilisés à des fins récréatives comme éléments prioritaires du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Portneuf.
Favoriser les actions communautaires pour la conservation des milieux humides situés à proximité des plans d'eau utilisés à des fins récréatives (campagne de sensibilisation, soutien des associations, etc.).

Orientation : ASSURER LA PROTECTION ET LA RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES ET RIVERAINS
Objectif
Conserver 75% des bandes riveraines naturelles dans les secteurs où il y a présence d'activités récréatives d'ici 2026 afin de préserver la diversité et la quantité d'activités récréatives offertes dans le secteur Sainte-Anne Nord.
Pistes d'action
Porter une attention particulière au respect de la bande riveraine des cours d'eau situés en amont des secteurs où il y a présence d'activités récréatives (Respect de la réglementation en vigueur).
Porter une attention particulière au respect de la bande riveraine des lacs en villégiature (Respect de la réglementation en vigueur).
Porter une attention particulière au respect de la bande riveraine des rivières Sainte-Anne et Bras-du-Nord (Respect de la réglementation en vigueur).
Intégrer les milieux hydriques où il y a présence d'activités récréative comme élément prioritaire du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Portneuf.

Orientation : ASSURER LA PROTECTION ET LA RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES ET RIVERAINS
Objectif
Renaturaliser 5% des bandes riveraines dans les secteurs où il y a présence d'activités récréatives d'ici 2026 afin de préserver la diversité et la quantité d'activités récréatives offertes dans le secteur Sainte-Anne Nord.
Pistes d'action
Favoriser la renaturalisation des bandes riveraines des cours d'eau en amont des secteurs où il y a présence d'activités récréatives (ex.: établissement d'une réglementation, don d'arbres et d'arbustes, campagne de sensibilisation, etc.).
Renaturaliser les bandes riveraines des cours d'eau en amont des secteurs où il y a présence d'activités récréatives.
Favoriser la renaturalisation des bandes riveraines des lacs en villégiature (ex.: établissement d'une réglementation, don d'arbres et d'arbustes, campagne de sensibilisation, etc.).
Renaturaliser les bandes riveraines des lacs en villégiature.
Favoriser la renaturalisation des bandes riveraines des rivières Sainte-Anne et Bras-du-Nord (ex. : établissement d'une réglementation, don d'arbres et d'arbustes, campagne de sensibilisation, etc.).
Renaturaliser les bandes riveraines des rivières Sainte-Anne et Bras-du-Nord.

Bassin versant de la Rivière Sainte-Anne (Secteur Sud)

Orientation : ASSURER LA PROTECTION ET LA RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES ET RIVERAINS

Objectif

Conserver 80% des milieux humides riverains situés dans les secteurs des lacs en villégiature d'ici 2026 afin de préserver la qualité du paysage.

Pistes d'action

Intégrer la conservation des milieux humides riverains situés dans les secteurs des lacs en villégiature comme éléments prioritaires du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Portneuf.

Favoriser les actions communautaires pour la conservation des milieux humides riverains situés dans les secteurs des lacs en villégiature (campagne de sensibilisation, soutien des associations, etc.)

Orientation : ASSURER LA PROTECTION ET LA RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES ET RIVERAINS

Objectif

Conserver 100% des marais et des marécages situés en zones inondables dans le sous bassin versant du secteur "Sainte-Anne Sud et autres" d'ici 2026 afin de réduire les risques d'érosion.

Pistes d'action

Utiliser les nouvelles technologies pour déterminer les zones inondables dans le sous bassin versant du secteur "Sainte-Anne Sud et autres".

Intégrer la conservation des marais et des marécages situés en zones inondables pour le sous bassin du secteur "Sainte-Anne Sud et autres" comme éléments prioritaires du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Portneuf.

Préconiser et localiser, dans le plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Portneuf, les sites où la restauration et la création de marais et de marécages situés en zones inondables est possible lors de projets de compensation.

Orientation : ASSURER LA PROTECTION ET LA RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES ET RIVERAINS

Objectif

Conserver 75% des bandes riveraines naturelles dans les secteurs où il y a présence d'activités récréatives dans le sous bassin du secteur "Sainte-Anne Sud et autres" d'ici 2026 afin de préserver la qualité du paysage, les activités récréatives offertes et réduire les risques d'érosion.

Pistes d'action

Porter une attention particulière au respect de la bande riveraine des lacs en villégiature (Respect des règlementation en vigueur).

Porter une attention particulière au respect de la bande riveraine de la rivière Sainte-Anne dans le sous bassin du secteur "Sainte-Anne Sud et autres" (Respect des règlementation en vigueur).

Porter une attention particulière au respect de la bande riveraine en milieux agricoles (Respect des règlementation en vigueur).

Intégrer les milieux hydriques où il y a présence d'activités récréatives comme élément prioritaire du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Portneuf.

Bassin versant de la Rivière Sainte-Anne (Secteur Sud) (suite)

Orientation : ASSURER LA PROTECTION ET LA RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES ET RIVERAINS
Objectif
Renaturaliser 10% des bandes riveraines dans les secteurs où il y a présence d'activités récréatives d'ici 2026 afin de préserver la qualité du paysage, les activités récréatives offertes et réduire les risques d'érosion.
Pistes d'action
Favoriser la renaturalisation des bandes riveraines des cours d'eau situés en amont des secteurs où il y a présence d'activités récréatives (ex.: établissement d'une réglementation, don d'arbres et d'arbustes, campagne de sensibilisation, etc.).
Renaturaliser les bandes riveraines des cours d'eau situés en amont des secteurs où il y a présence d'activités récréatives.
Favoriser la renaturalisation des bandes riveraines des lacs en villégiature (ex.: établissement d'une réglementation, don d'arbres et d'arbustes, campagne de sensibilisation, etc.).
Renaturaliser les bandes riveraines des lacs en villégiature.
Favoriser la renaturalisation des bandes riveraines de la rivière Sainte-Anne dans le sous bassin versant du secteur "Sainte-Anne Sud et autres" (ex.: établissement d'une réglementation, don d'arbres et d'arbustes, campagne de sensibilisation, etc.).
Renaturaliser les bandes riveraines de la rivière Sainte-Anne dans le sous bassin versant du secteur "Sainte-Anne Sud et autres".
Favoriser la renaturalisation des bandes riveraines des cours d'eau situés en milieux agricoles en soutenant la mobilisation des acteurs du monde agricole (soutenir les projets collectifs par bassin versant sur leur territoire (ex.: prêt de locaux pour les rencontres, support financier, don d'arbres et d'arbustes, campagne de sensibilisation, communication, etc.)
Renaturaliser les bandes riveraines des cours d'eau situés en milieux agricoles.

Bassin versant de la Rivière Portneuf

Orientation : RÉDUIRE LE RISQUE D'ÉROSION DES BERGES
Objectif
Conserver 75% des milieux humides situés en zones inondables dans le sous bassin versant du secteur "Portneuf et autres" ainsi que dans les périmètres urbains d'ici 2026 afin de réduire les risques d'érosion.
Pistes d'action
Utiliser les nouvelles technologies pour déterminer les zones inondables dans le sous bassin versant du secteur "Portneuf et autres" ainsi que dans les périmètres urbains.
Intégrer la conservation des milieux humides situés en zones inondables dans le sous bassin du secteur "Portneuf et autres" ainsi que dans les périmètres urbains comme éléments prioritaires du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Portneuf.
Favoriser les actions communautaires pour la conservation des milieux humides situés en zones inondables dans le sous bassin versant du secteur "Portneuf et autres" ainsi que dans les périmètres urbains (campagne de sensibilisation, soutien des associations, etc.).

Bassin versant de la Rivière Portneuf (suite)

Orientation : PRÉVENIR LA DÉGRADATION ET RESTAURER DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES ET RIVERAINS

Objectif

Conserver 75% des bandes riveraines naturelles dans les secteurs où il y a présence d'activités récréatives d'ici 2026 afin de réduire les risques d'érosion.

Pistes d'action

Porter une attention particulière au respect de la bande riveraine des cours d'eau situés en amont des secteurs où il y a présence d'activités récréatives (Respect de la réglementation en vigueur).

Porter une attention particulière au respect de la bande riveraine en milieux agricoles en aval des municipalités de Saint-Basile et de Cap-Santé dans les sous bassins versants des secteurs "Portneuf et autres" ainsi que Grand Ruisseau (Respect de la réglementation en vigueur).

Intégrer les milieux hydriques où il y a présence d'activités récréatives comme élément prioritaire du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Portneuf.

Orientation : PRÉVENIR LA DÉGRADATION ET RESTAURER DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES ET RIVERAINS

Objectif

Renaturaliser 10% des bandes riveraines dans les secteurs où il y a présence d'activités récréatives d'ici 2026 afin de réduire les risques d'érosion.

Pistes d'action

Favoriser la renaturalisation des bandes riveraines des cours d'eau situés en amont des secteurs où il y a présence d'activités récréatives (ex.: établissement d'une réglementation don d'arbres et d'arbustes, campagne de sensibilisation, etc.).

Renaturaliser les bandes riveraines des cours d'eau situés en amont des secteurs où il y a présence d'activités récréatives.

Favoriser la renaturalisation des bandes riveraines des cours d'eau situés en milieux agricoles (priorisation des secteurs en aval de Saint-Basile et Cap-Santé) en soutenant la mobilisation des acteurs du monde agricole (soutenir les projets collectifs par bassin versant sur leur territoire (ex.: prêt de locaux pour les rencontres, support financier, don d'arbres et d'arbustes, campagne de sensibilisation, communication, etc.).

Renaturaliser les bandes riveraines des cours d'eau situés en milieux agricoles (priorisation des secteurs en aval de Saint-Basile et Cap-Santé).

Bassin versant du secteur La Chevrotière

Orientation : RÉDUIRE LE RISQUE D'ÉROSION DES BERGES

Objectif

Protéger 5% de superficie de milieux humides situés en zones inondables en bordure du fleuve en leur attribuant un statut légal de conservation d'ici 2026 afin de réduire les risques d'érosion.

Pistes d'action

Utiliser les nouvelles technologies pour déterminer les zones inondables en bordure du fleuve.

Favoriser les pourparlers avec les organismes de conservation afin de stimuler la protection des milieux humides situés en zones inondables en bordure du fleuve à l'aide d'un statut légal de conservation.

Intégrer la conservation des milieux humides en zones inondables en bordure du fleuve comme éléments prioritaires du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Portneuf.

